



Fait à Aulnay-Sous-Bois, le 6 mai 2013

COMMUNIQUE DU MAIRE

Déversement sauvage de terres sur le site CMMP : un délit d'une gravité particulière

Le portail d'entrée de l'ancienne usine d'amiante a été fracturé à l'aube, début avril, permettant à des camions de se débarrasser à bon compte et en toute illégalité de terres sur le site du CMMP en voie de réaménagement.

Le choix de l'horaire et les quantités déversées montrent que nous avons affaire à des individus bien organisés et conscients de leur forfait. Leur comportement est d'autant plus indigne qu'il prend pour cible un site chargé d'une douloureuse mémoire collective et hautement symbolique de la lutte contre les patrons pollueurs.

Pour ces raisons, j'ai demandé au préfet de la Seine-Saint-Denis, M. Christian Lambert, de déployer des moyens d'investigation exceptionnels afin d'appréhender les auteurs de ce délit que je considère d'une gravité particulière.

J'ai souhaité en outre que le maître d'œuvre du chantier m'indique, après analyses, si les terres rapportées sont ou non polluées et qu'il prenne en conséquence toutes les mesures de dépollution qui s'avèreraient nécessaires. J'ai également demandé que des dispositions soient prises afin d'empêcher toute nouvelle intrusion.

Je solliciterai auprès de la justice le remboursement de ces nouveaux frais engagés pour la remise en état des lieux, ainsi que des sanctions d'un niveau exemplaire à l'encontre des fautifs.

Gérard SEGURA,
Maire,
Vice-président du Conseil général